

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, une 2ème convocation, sans modification de l'ordre du jour, a été adressée aux membres du Conseil Municipal.

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette CARRE, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 juillet.

Il délibère alors sans condition de quorum.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 10	CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 9	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , TEIXEIRA Garry, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>	<i>Pouvoir à Lucette Carré</i> -- -- -- <i>Pouvoir à Angéline Brossard</i> -- -- <i>Pouvoir à Jean-Yves Bocage</i> ---

Votants : 13

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-022 – Cercle de Loisirs – convention à passer avec l'association Agir Sport Santé

Par délibération 2024-034, le conseil municipal a accepté de mettre à disposition gratuitement, à l'association Agir Sport Santé, la salle du Cercle de Loisirs afin de proposer des cours de gym à destination des séniors.

Afin de poursuivre ces cours, l'association sollicite à nouveau cette salle.

Le Maire proposera de continuer cette mise à disposition gratuite dans la mesure où cette association propose une activité d'intérêt général et intervient au titre de la prévention, en lien avec le contrat local de santé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix :

- **DE CONTINUER** la mise à disposition gratuite de la salle du Cercle de Loisirs à l'Association Agir Sport Santé.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tout document annexe.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme